



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

viticulture

Question orale n° 1413

Texte de la question

M. Bernard Perrut souhaiterait interroger M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la crise de la viticulture dans le Beaujolais et il posera des questions précises sur ce dossier que connaît parfaitement le ministre.

Texte de la réponse

CRISE DE LA VITICULTURE DANS LE BEAUJOLAIS

M. le président. La parole est à M. Bernard Perrut, pour exposer sa question, n° 1413.

M. Bernard Perrut. Je souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les grandes difficultés que connaît la viticulture française et plus spécialement le vignoble du Beaujolais.

Vous le savez, monsieur le ministre, les viticulteurs du Beaujolais ont toujours fait preuve d'une attitude responsable. Ils ont, depuis longtemps, décidé de maîtriser leur production, leurs rendements, de retirer des volumes du marché et ont pris des mesures d'amélioration qualitative. Mais aujourd'hui, la crise est profonde et la profession, qui a d'ailleurs reçu un accueil très attentif de la part de votre cabinet, je tiens à le dire, en appelle au soutien de l'État.

Attentif à la demande des députés des régions viticoles, vous avez mis en place, en 2005, un soutien conjoncturel. Je souhaite connaître le nombre de viticulteurs du Beaujolais qui ont été concernés par l'ensemble de ces mesures - aides à la trésorerie que nous avons sollicitées, allègements de charges, prise en charge d'intérêts, reconversions et préretraites - ainsi que le montant des moyens financiers attribués par vos services à ce vignoble.

J'aimerais aussi connaître les réponses que vous pouvez apporter au plan qui vous a été présenté par la viticulture du Beaujolais à travers des mesures destinées à retrouver un équilibre entre offre et demande. Et je sollicite votre soutien pour le développement de la commercialisation, le renforcement des campagnes de communication et de promotion, car il convient, dans ces domaines, d'engager des actions dynamiques et offensives.

Comment l'État peut-il soutenir très concrètement le beaujolais à l'export ? Voilà une attente forte des viticulteurs, particuliers ou coopérateurs, qui jugent que la priorité est au développement commercial. Vous aviez vous-même annoncé, en 2005, 7 millions d'euros pour stimuler la vente des vins français à l'étranger. Dans le cadre du plan de soutien des entreprises à l'export, quels moyens seront consacrés à la filière viticole ?

Monsieur le ministre, comment l'État peut-il soutenir le plan d'accompagnement des viticulteurs en difficulté, proposé par la profession en 2006, qui passe par un diagnostic d'exploitation préalable, avec des crédits AGRIDIFF, et par des outils d'intervention à court, moyen, voire long terme, nécessitant sans doute la prise en charge d'une part des cotisations sociales et des frais financiers, ainsi que l'attribution d'aides à la trésorerie et à la structuration du vignoble ?

Peut-on enfin - mais je sais que la réponse dépend aussi d'un autre ministère - envisager à moyen terme l'allègement des charges sociales, trop fortes sur les employés permanents et sur les vendangeurs, mais aussi la fixation d'un prix minimum pour éviter que le prix de vente ne soit inférieur au coût de production ?

Autant de questions auxquelles, j'en suis convaincu, monsieur le ministre, sachant votre intérêt pour la

viticulture, vous saurez apporter les meilleures réponses.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, je vous remercie de m'interroger sur ce sujet qui vous préoccupe beaucoup. Nous étions d'ailleurs ensemble à la présentation du beaujolais nouveau à la Maison du Rhône, avec le président Mercier, et nous nous sommes exprimés sur les mesures à accorder à ce vignoble.

Qu'avons-nous fait l'an passé ? Avant de parler de l'avenir, je vais rappeler ces mesures, comme vous le souhaitez, car il est important que vous puissiez en faire part aux viticulteurs et aux élus de votre région. Nous avons mis en place des mesures classiques : aides de trésorerie, prêts de consolidation, mesures AGRIDIFF, préretraites, ... Le département du Rhône a ainsi bénéficié d'une enveloppe particulière, comme vous l'aviez demandé, qui a permis l'octroi d'une aide en trésorerie à 741 viticulteurs, pour un montant de crédits de 920 000 euros. De même, 86 prêts de consolidation pour un montant de 1 222 000 euros ont été consentis. Les enveloppes réservées au titre du fonds d'allégement de la dette ou de la procédure AGRIDIFF ont été intégralement consommées. Huit coopératives viticoles ont bénéficié de prêts de consolidation. Plus de 700 viticulteurs ont pu bénéficier de reports d'échéanciers, soit sur le plan fiscal, soit sur le plan social auprès de la Mutualité sociale agricole.

En 2006, nous devons aller plus loin. Nous allons engager des financements d'audits dans le cadre des procédures habituelles ou d'aides à la trésorerie, et ce dans le sens du plan que nous avons bâti ensemble, que l'interprofession du Beaujolais a présenté à mon cabinet et que nous avons accepté.

Mais M. Cugnenc, ici présent, le sait bien puisqu'il s'occupe également beaucoup de ces questions dans son département de l'Hérault : la crise viticole s'explique aussi par des raisons plus profondes sur lesquelles nous devons travailler. Nous allons mettre en place le Conseil de la modération, qui vous est cher à tous les deux. Le décret d'application de la loi d'orientation agricole est à la signature du ministre de la santé ; je l'ai, pour ma part, déjà signé.

Par ailleurs, nous devons aussi favoriser l'adaptation structurelle de notre offre, avec une concertation, comme le Premier ministre l'a souhaité, au niveau des bassins de production. Nous sommes en train de mettre en place ces instances en concertation avec les professionnels et nous avons des coordinateurs régionaux. Il y a un coordinateur régional pour l'ensemble Bourgogne-Beaujolais-Jura-Savoie. Pour le Beaujolais, j'ai demandé au sous-préfet de Villefranche-sur-Saône d'être le coordinateur particulier du bassin du Beaujolais.

Je réunirai demain tous les coordinateurs de bassin avec l'ensemble des préfets de région, et c'est le préfet Bernard Pomel qui a été chargé de coordonner leur travail dans le sens de cette action souhaitée par le Premier ministre.

Le Premier ministre a reçu le 20 décembre des viticulteurs de toutes les régions et m'a demandé de préparer une action de reconquête des marchés sur le plan international. Car on peut naturellement améliorer la consommation de vin dans notre pays, faire cesser certaines attitudes qui, parfois, nous causent préjudice - et le Conseil de la modération, qui sera un lieu de dialogue, le permettra -, mais c'est à l'exportation, comme vous l'avez indiqué, monsieur Perrut, qu'il nous faut mettre le paquet !

Nous avons rajouté 7 millions d'euros en 2005 dans le cadre du partenariat national pour le développement de l'industrie agroalimentaire et nous allons accorder des moyens supplémentaires en 2006, comme le Premier ministre me l'a demandé, afin de pousser davantage les vins à l'exportation.

Le beaujolais est un cas intéressant. Ce vin a certainement été le premier cru de notre pays à faire l'objet d'un concept, le " beaujolais nouveau ", avec la mise en scène de son arrivée en France, en Europe et même dans le monde par les avions d'Air France. Une stratégie marketing a été créée, mais elle souffre aujourd'hui du fait qu'elle n'est plus aussi nouvelle qu'elle ne l'était, ainsi que de la concurrence internationale. Les efforts du Beaujolais et de ses producteurs méritent un engagement de notre part. Ainsi, nous avons également accepté de garantir l'emprunt des viticulteurs qui souhaitent arracher pour régler structurellement certaines difficultés du vignoble.

Je peux vous dire, monsieur Perrut, que le Gouvernement est très engagé, avec vous, pour agir en faveur de ce vignoble qui a fait tellement d'efforts dans le passé pour sortir du lot que nous ne devons pas le laisser tomber aujourd'hui !

M. le président. La parole est à M. Bernard Perrut.

M. Bernard Perrut. Merci de votre réponse, monsieur le ministre. Vous avez évoqué à juste titre les bassins de production. Je crois que leur mise en place est nécessaire. Je souhaiterais pour ma part que les parlementaires

de chacune des régions viticoles puissent être associés aux réunions que tiendront les instances des bassins de production, aux côtés des représentants de l'État.

Je vous demande également de tout mettre en oeuvre pour renforcer la présence des vins sur les marchés étrangers, notamment dans les pays porteurs, comme le Japon, la Chine, l'Inde, mais également pour maintenir notre présence dans des pays comme les États-Unis et d'autres. Nous avons besoin des services de l'État pour que nos vins, les vins de France, et plus spécialement ceux du Beaujolais, soient présents dans le monde entier. Si j'ai bien compris vos propos, vous préparez un véritable plan offensif dans ce domaine. Je souhaite également que les parlementaires puissent y être associés.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1413

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 791

Réponse publiée le : 1er février 2006, page 503

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 31 janvier 2006